

Info

VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associazioni dal museum svizzer da l'armada



Bulletin

N° 2/13

www.musee-armee.ch



- Procès-verbal de la 35^e assemblée des membres du 4 mai 2013 à Thoune (3)
- La boutique VSAM et ses collaborateurs (16)
- Collaboration avec le musée de l'arsenal de Schaffhouse
 - Assemblée des membres 2014
 - Exposition spéciale 2014 (18)
- Les bandes rouges sur les pantalons (19)

Avions « made in Thoune »



Häfeli DH-1 (année de fabrication 1915).

Intervention de Hans Kelterborn avec de nombreuses images
sur ...

- ... les célèbres Doppeldecker Häfeli de K+W Thun pour les troupes d'aviation;
- ... le Fliegerhund Rex, qui devait chasser les vaches de la piste;
- ... l'aéroport central suisse prévu à Dürrenast en 1919 pour les hydravions et les avions terrestres;
- ... les 380 employés à la construction d'avions à Thoune en décembre 1939;
- ... la triste fin de la construction d'avions à Thoune;
- ... la population qui s'est battue avec virulence dans les années 50 pour le maintien de l'aérodrome militaire, jusqu'à l'arrivée des premiers avions de chasse à réaction.

UN ÉVÉNEMENT DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN DU SCHLOSSMUSEUM DE THOUNE

Mercredi 13 novembre 2013, à 19 h 30

Schlosshotel Freienhof, Thoune. Entrée libre (aussi pour les non-membres)

Assemblée des membres 2014

L'assemblée des membres 2014 aura lieu le 10 mai 2014 à Schaffhouse (voir page 18).

Impressum

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée. Le bulletin contient également les communications de la Fondation Matériel historique de l'armée suisse.

Editeur: Association du musée suisse de l'armée, case postale 2634, 3601 Thoune

Rédaction: Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch

Traductions: GLOBAL TRANSLATIONS Sàrl en collaboration avec Clama AG

Légende de la couverture: Assemblée des membres VSAM 2013 dans l'ancien manège de l'Expo Thoune.

Photo © Markus Hubacher, Spiez.

Procès-verbal

de la 35^e assemblée des membres du 4 mai 2013 à Thoune

1. Salutations

Le président Paul Müller ouvre à 10 h 15 la 35^e assemblée ordinaire des membres dans l'ancien manège de l'Expo Thoune et souhaite la bienvenue aux quelque 160 participants. Des représentants des autorités, de l'administration militaire et d'associations amies y côtoient un nombre réjouissant de membres de l'association. Sont présents notamment le divisionnaire Hans-Peter Walsler, chef de l'Etat-major de l'armée, Marc Fritschi, préfet de Thoune, Jürg Marti, maire de Steffisbourg, Robert Wieser, secrétaire général adjoint DDPS, Jürg Reusser, chef de l'office central HAM, et Felix Wittlin, ancien chef de l'armement. Sont également présents les anciens présidents de l'association Ueli Augsburg, Arthur Liener et Bruno Maurer. Sont présents pour le Conseil de fondation HAM Hannes Wettstein, Henri Habegger, Peter Wittwer et Juri Jaquemet, ainsi que Stefan Schaerer, directeur HAM.

Tous les exposés sont traduits simultanément en français; l'interprétation est assurée par M. Claude Bruchez.

L'assemblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire des membres décédés de l'association.

L'invitation et les documents nécessaires ont été envoyés dans les délais à tous les membres de l'association avec le Bulletin-Info 1/2013. L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Election des scrutateurs

MM. Alfred Maag et Rolf Schmid sont élus scrutateurs.

3. Procès-verbal de la 34^e assemblée des membres du 28 avril 2012 à Berthoud

Le procès-verbal publié dans le Bulletin-Info 2/2012 est adopté sans discussion, avec remerciements à son auteur.

4. Rapport annuel VSAM 2012

Le rapport annuel 2012 a été envoyé avec l'invitation. Paul Müller y apporte les compléments suivants.

Les activités de l'association en 2012 se sont concentrées sur le soutien à la Fondation HAM et le travail de relations publiques. Nos nombreux collaborateurs bénévoles y ont apporté une contribution importante, de même que les six soirées conférences. Parmi les objets importants, il faut relever notamment nos efforts pour l'acquisition de la collection unique de timbres des soldats provenant de la succession Willi Graber et les pourparlers en vue de transférer à la Confédération la propriété du matériel en possession de l'association.

Le comité a siégé trois fois en 2012 pour traiter les thèmes: manifestations de l'association, membres, prestations au profit de la fondation (collaborateurs bénévoles, visites et manifestations), projets timbres des soldats et livres, exposés, présence de l'association,

infobulletins, vente d'insignes et de livres, finances. Conformément à la décision de l'assemblée des membres de 2012, l'association a soutenu la Fondation HAM comme les années précédentes en versant un montant de CHF 10 000.– pour des charges qui ne sont pas acquittées par le DDPS. Nous avons aussi de nouveau publié à l'attention de nos membres trois bulletins d'information qui rendent largement compte de nos activités. Nous avons soutenu en outre diverses expositions.

Comme l'an passé, nous avons de nouveau organisé six conférences avec des intervenants de qualité qui ont su intéresser à chaque fois 50 à 100 personnes. En février 2012, Roger Cornioley nous a présenté l'utilisation d'autoroutes comme pistes d'atterrissage de secours pour l'aviation. Jürg Keller a traité en avril du thème de la fortification de Morat au cours de la Première Guerre mondiale. Jürg Trick a parlé en juin des ponts et moyens de franchissement de l'armée suisse. Claudio Lazzarini a fait revivre en août l'histoire du petit Unimog de l'armée, le fameux «dieseli». Jürg Burret a présenté en octobre le dernier uniforme en couleur de notre armée (ordonnance 1898). Fred Heer a captivé en décembre un auditoire nombreux avec la campagne de Russie de Napoléon et le passage de la Bérézina en 1812.

Nous avons régulièrement fait de la publicité pour la VSAM dans l'ASMZ, dans le «Schweizer Soldat» et dans la «Revue militaire suisse». Nous avons fait connaître nos manifestations en publiant des annonces. 4025 intéressés ont visité les collections de Thoune et de Berthoud. Le 2 juillet, nous avons pu renseigner le conseiller fédéral Ueli Maurer et d'importants représentants sur la Fondation HAM, et leur montrer les collections à Thoune.

Le vice-président Henri Habegger informe sur l'état de l'acquisition de la collection Graber de timbres des soldats, le transfert à la Confédération du matériel aux mains de l'association et les publications prévues.

Timbres des soldats: une convention a été conclue entre la VSAM, le Musée de la communication (MC) et la Bibliothèque am Guisanplatz (BIG). Un contrat de vente a été signé avec la famille Graber. Les moyens financiers requis sont actuellement réunis pour près de la moitié. 20% supplémentaires sont assurés par le DDPS, le reste est encore ouvert. Diverses demandes sont encore en suspens. La collection est déjà en possession de la VSAM et conservée à l'abri dans ses locaux. Les versements à la famille Graber ont déjà été effectués pour la moitié de la somme, le reste suivra par tranches, en fonction des disponibilités. La documentation de la collection Seconde Guerre mondiale est en voie d'achèvement, celle de la Première Guerre mondiale sera réalisée dès la mi-2013. La collection de la VSAM sera complétée après achèvement de ces travaux, puis le transfert de propriété à la Confédération interviendra probablement vers la fin de 2014. Dès la mi-2013, les exemplaires doubles excédentaires seront mis en vente par la VSAM. Henri Habegger remercie les deux infatigables assistants Hansruedi von Gunten et Peter Blaser.

Transfert à la Confédération du matériel aux mains de l'association: l'assemblée des membres 2011 avait donné son accord à cet objet. Il est fondamentalement prévu de remettre à la Confédération le matériel correspondant au concept de collection du DDPS. N'en font pas partie le matériel surnuméraire et le matériel ne correspondant pas au concept de collection de la Conféd-

ration. Quelques jours après l'assemblée des membres, le Musée d'Histoire de Berne nous communiquait avoir constaté à l'occasion de l'informatisation de son inventaire que 592 objets du Musée d'Histoire de Berne avaient été prêtés pour une exposition au château Schadau dans les années 1930. De cette collection, 470 objets seraient propriété du Musée d'Histoire, 76 objets du musée auraient été supprimés de l'inventaire pour des raisons inconnues et 46 autres objets seraient enregistrés comme dépôts de l'Intendance du matériel de guerre et donc déjà propriété de la Confédération. Les archives de la Société du musée d'armée dissoute en 1965 (organisation dont est issue la VSAM) ne contiennent aucune indication à ce sujet. Un représentant du Musée d'Histoire de Berne était aussi présent lors de sa dissolution. Le transfert à la Confédération prévu pour le matériel ne pourra intervenir que lorsque la situation sera tirée au clair, ce qui implique d'importants efforts supplémentaires.

Publications: c'est probablement vers la fin de 2013 que paraîtra le troisième volume de Carl Hildebrandt sur la bicyclette d'ordonnance. Egalement aux éditions VSAM, il va paraître une version révisée et fortement augmentée du livre «Fahrzeuge der Schweizer Armee» (Véhicules dans l'armée suisse) de Markus Hofmann en collaboration avec Max Martin.

Au terme du rapport annuel, Paul Müller remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne marche des activités l'an dernier: le comité VSAM, notamment Henri Habegger et les directeurs HAM Martin Dudle et Stefan Schaerer, les nombreux collaborateurs bénévoles, les membres de l'association, le Conseil de fondation et les collaboratrices et collaborateurs de la fondation.

Le rapport annuel 2012 est adopté sans discussion par l'assemblée, par acclamation.

5. Fondation matériel historique de l'armée suisse

Président du Conseil de fondation Paul Müller

Paul Müller informe sur les changements au sein du Conseil de fondation. Il était judiciaire que Paul Müller préside les deux institutions – association et fondation – durant les quatre premières années de la fondation. Il entend se concentrer désormais pleinement sur le mandat de président de l'association. Sur instruction du DDPS, Roland Jungi a également démissionné en tant que membre de la fondation. Le 19 février 2013, le Conseil de fondation a élu comme nouveau président Hannes Wettstein, ancien directeur d'un office fédéral chez Armatisuisse. Ont été élus en même temps comme nouveaux membres du Conseil de fondation: Peter Wittwer, ancien vice-directeur d'Armasuisse, et Juri Jaquemmet, curateur du Musée de la communication à Berne. Henri Habegger a été élu comme vice-président du Conseil de fondation. La date de changement a été arrêtée au 1^{er} mars 2013, ce qui a permis à l'ancien Conseil de fondation d'adopter le rapport et les comptes annuels.



Le nouveau président du Conseil de fondation HAM, Hannes Wettstein. Photo © Markus Hubacher, Spiez.

Paul Müller déclare que le quatrième exercice de la fondation est lui aussi un succès. L'essentiel figure dans le rapport annuel 2012 de la Fondation HAM, disponible en allemand et en français et que l'on peut également consulter sur notre site Internet.

Paul Müller revient sur les quatre années écoulées qui ont permis la constitution de la Fondation HAM. L'organisation pour le matériel historique au DDPS peut être considérée comme très bonne et appropriée. L'externalisation des prestataires de services hors du DDPS est la bonne solution. Elle permet une collaboration active des associations de soutien compétentes. Cela garantit la mise à profit du savoir-faire existant. Les connaissances historiques font largement défaut au DDPS, alors même qu'elles constituent la tâche principale de cette activité.

L'organisation a fondamentalement fait ses preuves. Il reste encore à améliorer la position de la fondation en tant qu'organisation indépendante de droit privé. Une certaine propension à intervenir directement dans les affaires opérationnelles est manifeste. Aujourd'hui encore, le rapport du contrôle financier de 2011 nous préoccupe. La fondation n'avait alors pas été entendue. Outre de nombreux aspects positifs, le rapport contient aussi des suspicions qui ne sont pas acceptables. L'exigence d'une transparence accrue, une gestion et un contrôle par le DDPS, ainsi qu'une meilleure séparation entre la fondation et l'association sont justifiés. Paul Müller montre sur une diapositive de la dernière assemblée des membres que la plupart des projets prévus alors ont été achevés ou sont en voie de réalisation. Il n'a pas été possible d'obtenir que le BCMHA siège au Conseil de fondation, le chef du DDPS ayant décidé qu'aucun membre du DDPS ne serait représenté dans les conseils de fondation. Le bailleur de fonds ne peut ainsi pas siéger dans l'instance suprême – une décision difficilement compréhensible.

Les bases juridiques de la fondation sont établies. Le matériel historique de l'armée est aujourd'hui reconnu en tant que bien culturel de la Suisse. Le concept de collection du DDPS a été affiné en 2012 et adapté aussi aux conditions financières et infrastructurelles. Nous vivons quelque peu au-dessus de nos moyens en termes de finances et de personnel durant la présente phase de constitution – il faudra se restreindre à son terme. Le concept de mise en œuvre du DDPS a été complété d'un avenant 1. Il y est déterminé que la période transitoire est prolongée jusqu'à la fin de 2015 et que la TVA et le renchérissement sur les salaires nous seraient remboursés. La convention de

prestations entre le DDPS et la Fondation HAM devra être adaptée au cours des deux prochaines années. Dans un premier ave-
nant, plusieurs points ont déjà été réalisés en 2012.

La Fondation HAM peut être fière de son activité au cours des quatre premières années. Ce qui a été atteint durant cette période est énorme. Quiconque visite nos collections peut s'en faire une idée. L'imposante montage de matériel ne s'absorbe toutefois pas aisément. Il n'est pas possible de rattraper en quatre ans ce qui a été omis pendant des décennies. Nous souhaitons un peu plus de compréhension et de patience à cet égard.

A l'avenir, c'est le contact direct avec les collaborateurs de la Fondation HAM qui manquera le plus à Paul Müller. Tous sont de remarquables spécialistes dans leur domaine. Depuis le début de nos activités, nous disposons à Berthoud d'une bonne infrastructure construite. A Thoun, nous avons pu reprendre les deux bâtiments 113 et 118 transformés et rénovés. La transformation de l'ancienne régie des chevaux a pris du retard pour des raisons financières. Nous espérons pouvoir commencer les transformations en 2013 encore sans réductions financières.

Au cours des quatre années écoulées, nous avons pu guider plus de 18 000 visiteurs à travers nos collections. Ces visiteurs sont le meilleur garant d'une pérennisation du matériel historique de l'armée. Nous ne devons pas oublier les nombreuses expositions qui ont bénéficié pendant cette période d'objets provenant de nos collections. La fondation vit, elle ne consiste pas en vieux matériel militaire mort qu'il faut emballer et cacher. Les visites guidées et expositions font partie de notre mandat de base. Ce qu'il est possible

et nécessaire de montrer doit être exposé conformément aux besoins d'une collection de présentation.

Le nouveau président du Conseil de fondation Hannes Wettstein adresse un bref message de salutation à l'assemblée et remercie Paul Müller pour les services rendus.

Information par le directeur de la Fondation HAM, Stefan Schaerer

Désormais en fonction depuis 11 mois, le directeur HAM a été soigneusement introduit par Henri Habegger, après avoir pu se familiariser préalablement avec son environnement pendant trois ans en tant que membre du Conseil de fondation.

Les tâches premières de la fondation impliquent la collection, l'inventaire, la conservation, la restauration, la documentation et le prêt du matériel historique de l'armée, qui lui est confié par le DDPS sur la base de son concept de collection et par d'autres sources. Le directeur HAM commente ces activités par des exemples avec photos.



Le Réseau de sécurité de Wil (SG) a fait don à la Fondation HAM de deux cuisines mobiles 03 en excellent état. Photo © Fondation HAM.



Partie motrice d'un Cletrac avant et véhicule complet après restauration. Photos © Fondation HAM.



Caméra à haute vitesse avant et après restauration. Photos © Fondation HAM.

Le parc de liquidation de l'armée continue à fournir une très grande quantité de matériel qu'il s'agit de trier. Ce qui doit figurer dans la collection lui est attribué, le reste sera remis par le musée et les collectionneurs de la ZSHAM.

Quelques mutations sont à signaler dans le domaine du personnel: Fritz Steuri et Heinz Bhend ont pris leur retraite. Nous ont quittés en outre Ueli Stoller et Ludovic Rumo. Nous ont rejoints Rolf Grünenwald (domaine cuir), Jürg Saurer (technicien de collection, support), Martin Haudenschild (inventaire) et Heinz Bhend (temps partiel).

L'organisation a fait l'objet de quelques adaptations. Ainsi, tous les collaborateurs à Thoun sont subordonnés directement au directeur. La Direction est constituée du direc-

teur de la Fondation HAM, de son suppléant du domaine Thoun, Martin Haudenschild, du chef du domaine Berthoud, Markus Habegger, ainsi que du chef des finances et des domaines transversaux, Roland Thommen.



Lors des journées suisses des sous-officiers à Ins, près de 3000 visiteurs ont pu voir huit blindés historiques provenant de la Fondation HAM. Ici un chasseur de chars 40 (G 13). Photo © Fondation HAM.

L'infrastructure a bénéficié d'améliorations considérables. Le bâtiment 118 à Thoune héberge désormais la collection uniformes, équipement personnel et insignes. Les participants de l'assemblée des membres seront

le premier groupe qui aura l'occasion de la visiter. Notre personnel a été très occupé pendant longtemps par le déménagement de cette collection.



Coup d'œil sur la collection uniformes et équipement personnel dans le bâtiment 118 rénové, à Thoune. Photo © Markus Hubacher, Spiez.

6. Finances

Les comptes annuels 2012 ont été envoyés à tous les membres de l'association avec l'invitation à l'assemblée. Dans sa séance du 12 février 2013, le comité a approuvé les comptes présentés à l'assemblée de ce jour.

Effectif des membres

La VSAM comptait à la fin de 2012 un total de 2349 membres (2011: 2436). La plus grande partie, à savoir 2002 membres (2011: 2109), représente la catégorie des membres individuels. Par rapport à l'année précédente, l'effectif a donc diminué de 87 membres, soit 4%, au cours de l'année 2012. De nombreux départs ont été enregistrés pour cause d'âge ou de décès.

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Les comptes montrent que notre association est financièrement très saine et solide. Le compte de profits et pertes se solde par un léger excédent de recettes de CHF 491.–.

Les recettes provenant des cotisations et dons l'élèvent à CHF 86 478.–. Le montant est de CHF 9522.– inférieur au budget, ce qui est dû pour deux tiers au nombre de membres en recul et pour un tiers aux problèmes survenus l'an dernier avec la mise en demeure de cotisants défaillants. Nous avons amélioré entre-temps notre administration des membres, de manière à mieux maîtriser cet aspect. Les intérêts et revenus du capital sont un peu moins importants du fait de la réduction des taux d'intérêt par PostFinance. La boutique présente un résultat net de CHF 737.–, nettement inférieur au montant budgété. Les comptes indiquent le solde

du chiffre d'affaires réalisé sous déduction des frais tels que l'achat de marchandises et les frais de personnel. L'an dernier, nous avons réalisé avec la boutique un chiffre d'affaires respectable de près de CHF 30 000.–. Comme nous avons parallèlement des frais importants pour la production de livres, le résultat s'est réduit à CHF 737.–. Les produits de la vente de ces livres se répartiront sur plusieurs années. Nous comptons à l'avenir sur des résultats à nouveau plus élevés de la boutique.

La dissolution de la provision devenue inutile pour l'entretien de l'infrastructure d'exposition décharge les comptes 2012 de près de CHF 15 000.–. Il en résulte au total des recettes de CHF 103 324.–, ce qui est légèrement plus élevé que le budget.

Avec CHF 102 833.–, les dépenses se situent dans le cadre du budget. Des frais supplémentaires ont été enregistrés dans les frais de port en raison de l'envoi séparé des factures de cotisations. En outre, divers imprimés ont dû être commandés. L'association a de nouveau viré CHF 10 000.– à la Fondation HAM en 2012.

Bilan au 31 décembre 2012

Le total du bilan s'élève à CHF 342 338.–. Comme l'an dernier, les liquidités de CHF 306 406.– constituent le plus gros poste d'actif. Les avoirs auprès de tiers de CHF 5573.– comprennent les cotisations de membres en suspens, versés au début de janvier 2013. Le stock de marchandises a augmenté de CHF 10 000.– par rapport à l'an dernier. La valeur principale est constituée notamment du deuxième volume du livre sur la bicyclette d'ordonnance produit en 2012. Comme les années précédentes, le fonds de matériel historique de l'armée ap-

partenant à l'association figure au bilan pour un franc symbolique.

Au passif du bilan, le capital étranger s'élève à CHF 117 163.–. Les engagements envers des tiers de CHF 71 943.– comprennent d'une part les factures en suspens à la fin de 2012 et d'autre part la provision de CHF 60 000.– constituée pour la TVA. Ce poste pourra être dissout en 2013, car les questions en suspens ont pu être tirées au clair et l'association ne recevra plus de factures de TVA. Nous avons désormais constitué une provision séparée affectée aux dons collectés l'an dernier pour l'acquisition de la collection Graber de timbres des soldats. Le montant versé à cet effet jusqu'à la fin de 2012 s'élève à CHF 45 220.–. La provision pour l'entretien des expositions a pu être dissoute, comme déjà annoncé dans le commentaire sur le compte de profits et pertes.

La fortune de l'association s'élève à CHF 225 175.– à la fin de 2012, excédent de recettes compris. Jusqu'à ce jour, la fortune de l'association a été répartie en deux fonds affectés. Il y a longtemps déjà que ceux-ci n'ont plus d'utilité pratique. Raison pour laquelle le comité a décidé de réunir les deux fonds et de ne présenter dorénavant plus qu'un seul poste.

Les comptes ne font l'objet d'aucune remarque des participants de l'assemblée.

Proposition du comité

Le comité propose à l'assemblée des membres:

- d'adopter le compte de profits et pertes 2012 avec un excédent de recettes de CHF 491.–;
- de donner décharge au comité.

Rapport de révision

Thomas Stutz, représentant de l'organe de révision BDO SA, déclare que son entreprise a vérifié les comptes et n'a rien constaté de contradictoire avec la législation et les statuts de l'association.

Décision: l'assemblée adopte sans discussion les propositions du comité.

Paul Müller remercie le caissier ainsi que l'organe de révision pour le grand travail accompli.

7. Elections

Election des membres du comité

La durée statutaire du mandat de membre du comité est de trois ans. La réélection n'est soumise à aucune restriction. A l'exception du président, qui est élu par l'assemblée des membres, le comité se constitue lui-même.

La durée du mandat du président Paul Müller et des membres du comité Jürg Keller et Ueli Jampen est échue.

Sous la présidence du vice-président Henri Habegger, Paul Müller est réélu par acclamation.

Sous la présidence de Paul Müller, Jürg Keller et Ueli Jampen sont réélus par acclamation. Paul Müller souligne qu'il faudra rajeunir le comité au cours des prochaines années. Il invite les personnes intéressées à se mettre à disposition.

Désignation de l'organe de contrôle

Selon les statuts, l'organe de révision est désigné par l'assemblée des membres pour un mandat d'une année. En l'absence d'autres propositions de l'assemblée des membres, l'organe actuel est tacitement reconduit dans ses fonctions. Comme aucune autre proposition n'a été présentée, l'organe de révision BDO SA est reconduit dans son mandat.

8. Programme d'activités 2013

Activités 2013

Paul Müller présente le programme d'activités 2013: nous continuerons à soutenir la Fondation HAM par la collaboration bénévole de nombreux membres de l'association. Nous voulons accorder à la Fondation HAM un montant de CHF 5000.–. Comme auparavant, nous publierons trois bulletins d'information pour les membres et contribuerons à la réalisation de différentes expositions. Nous avons de nouveau planifié une série de six conférences. Deux manifestations ont déjà eu lieu: en février 2013, Walter Lanz faisait un exposé sur l'expérience acquise par les essais de tirs dans le domaine de la protection blindée, des armes antichars et de l'artillerie. Hans-Rudolf Schoch a représenté les ouvrages d'artillerie sur la rive gauche du lac de Thoune, de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à Armée 95. Nous voulons également faire de la publicité pour nous dans la presse militaire spécialisée, de manière plus intensifiée et plus ciblée que par le passé. Nous avons inscrit CHF 10 000.– au budget à cet effet. Nous nous sommes en outre fixé pour objectif de guider 5000 visiteurs dans nos collections.

Budget 2013

Sascha Burkhalter explique le budget qui a été publié dans le Bulletin-Info 1/2013, avec l'invitation. Avec des recettes de CHF 92 000.– et des dépenses de CHF 91 000.–, le budget prévoit un excédent de recettes de CHF 1000.–.

Nous avons porté au budget un montant prudent de CHF 86 000 pour les recettes provenant des cotisations et dons.

Dans les dépenses, nous avons quelque peu diminué les frais pour les annonces et la présence Internet, ce qui réduit le poste RP et bulletin d'information de CHF 5000.– par rapport au montant de l'exercice précédent. Les autres dépenses se situent dans le cadre de l'exercice précédent.

Avec le budget 2013, nous proposons de réduire de CHF 10 000.– à CHF 5000.– le montant pour la Fondation HAM. D'une part la baisse du nombre de membres ne permet pas un montant plus élevé et d'autre part la Fondation HAM dispose encore de réserves suffisantes par les contributions des années précédentes de l'association. La contribution de l'association à la fondation sert à financer des frais qui ne peuvent pas être facturés à la Confédération.

Le montant de CHF 30 000.– approuvé par l'assemblée des membres en 2012 pour l'acquisition de la collection Graber de timbres des soldats est dû cette année-ci. Nous avons l'intention de procéder à ce versement avec la dissolution de la provision devenue inutile pour la TVA et de le présenter en conséquence dans les comptes. Le budget 2013 n'est ainsi pas chargé de ces frais.



L'assemblée adopte toutes les propositions du comité. Photo © Markus Hubacher, Spiez.

Décision

L'assemblée approuve par quatre votes distincts sans opposition le programme d'activités 2013, le maintien du montant de la cotisation à son taux actuel, la subvention de CHF 5000.- à la Fondation HAM et le budget 2013.

9. Propositions

Aucune proposition n'est soumise.

10. Divers

Le président remercie tous les participants à l'assemblée de la confiance qu'ils accordent au travail de la VSAM. Il remercie également le comité, les membres du Conseil de fondation, de même que les collaborateurs

bénévoles et appointés pour leur engagement, les autorités et tout particulièrement les services du DDPS (état-major de l'armée, base logistique de l'armée, centre logistique et centre d'infrastructure de Thoune, office central du matériel historique de l'armée, Armasuisse, RUAG). Les médias sont également remerciés pour la bienveillance manifestée en permanence à notre égard.

Le préfet de Thoune, Marc Fritschi, adresse un message de salutation à l'assemblée. Pas de liberté et d'équité sans sécurité. La VSAM contribue à poursuivre la tradition de liberté et de sécurité.

Le divisionnaire Hans-Peter Walser, chef de l'Etat-major de l'armée, transmet les salutations et les remerciements du chef de l'armée et du commandement de l'armée.

Il remercie Paul Müller de son engagement passionné. Des remerciements reviennent également à la VSAM et aux nombreux bénévoles. L'action de la VSAM est la milice vécue. On ne peut déterminer son avenir sans connaissance du passé. Avec les trois fondations et l'association sous-jacente, nous avons trouvé une bonne solution. La votation populaire à venir sur l'abrogation du service militaire obligatoire est d'une importance fondamentale pour l'existence de notre armée de milice. Le divisionnaire Walsler appelle au rejet de cette initiative. Il n'existe pour la Suisse pas d'autre option que la milice. Celle-ci bénéficie idéalement

des vastes compétences professionnelles de la population. La milice volontaire est une illusion, car il ne serait pas possible de trouver suffisamment de volontaires qualifiés. Une armée professionnelle serait bien trop coûteuse et trop petite le cas échéant. Une armée de milice peut être mobilisée et mise en œuvre en fonction des besoins. La milice assure le meilleur contrôle démocratique de l'armée. Elle est l'expression de la solidarité dans la population. Sont également importantes les votations à venir sur l'acquisition d'avions, l'évolution de l'armée et une dotation financière suffisante de l'armée, assurée à long terme.



Message de salutation du divisionnaire Hans-Peter Walsler. Photo © Markus Hubacher, Spiez.

Le président de la Conférence nationale des Associations militaires faitières, Max Rechsteiner, appelle à la résistance contre l'initiative populaire pour l'abrogation du service militaire obligatoire. La CAMF a publié un flyer et réalisé un site internet (<http://initiative-contre-securite-non.ch>).

Fin de l'assemblée: 12 h 20.

L'assemblée des membres est suivie d'un apéritif et du repas de midi. L'après-midi, la collection uniformes et équipement personnel de la Fondation HAM est ouverte à la visite dans le bâtiment 118 rénové, de même que la collection d'artillerie dans l'ancienne régie des chevaux.

Pour le procès-verbal:
le secrétaire de la VSAM
Hugo Wermelinger

La boutique VSAM et ses collaborateurs

La VSAM exploite depuis 1997 une boutique avec des insignes et des livres. Notre collaboratrice, Madame Vicky Jäger, est à la tête de la boutique depuis maintenant sept ans. Elle est en charge, depuis la création de la fondation HAM, de nombreuses tâches administratives pour l'inventaire d'objets et de documents. Elle terminera son activité pour la fondation HAM fin octobre lorsqu'elle atteindra l'âge AVS de la retraite et ne travaillera plus que pour la boutique VSAM.

En tant que membre du comité responsable de la boutique, je suis heureux qu'elle mette à disposition sa grande expérience professionnelle et son engagement. Ces derniers mois, Madame Jäger a repris l'inventaire des stocks de timbres de soldats en plus de la gestion de la boutique, en collaboration avec Peter Blaser et Hansruedi von Gunten.



Vicky Jäger,
directrice de la boutique.



Daniel Matthys,
gestion du catalogue de vente.

Nous sommes particulièrement reconnaissants que le conjoint de Vicky Jäger, Daniel Matthys, nous soutienne, grâce à ses connaissances informatiques, dans l'établissement et la gestion du catalogue électronique de vente en ligne disponible sur le site Internet.

Depuis quelques années, l'activité de la VSAM dans le domaine des publications s'est visiblement étendue en éditant des œuvres originales d'auteurs réputés. Et ce en considérant qu'il est difficile voire impossible pour les auteurs et spécialistes de publier sans un partenaire performant pour le financement et l'exploitation. La publication d'ouvrages édités par un tiers est souvent possible par l'achat d'un nombre justifiable d'exemplaires. Si vous avez une proposition pour compléter notre catalogue de livres, faites-le nous savoir. Comme nos prix sont calculés au plus juste, nous ne pouvons pas attribuer de rabais supplémentaire sur les ventes de livres. La liste des livres apparaît en général une fois par année et est remise à tous les membres.

Dans le domaine de la vente d'insignes, l'interdiction de vente du DDPS est encore applicable pour les insignes actuels. Nous sommes toujours rendus attentifs au fait que sur Internet presque tous les insignes sont vendus par des particuliers; nous devons, en qualité de point de vente officiel, néanmoins nous conformer aux dispositions légales. Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet. Nous pouvons accorder un rabais de 10% à nos membres pour toutes les ventes d'insignes. Si vous cherchez un insigne qui n'est plus d'actualité et qui ne figure pas sur la liste de vente, n'hésitez pas à nous demander, car nous ne listons pas les éléments dont le stock est faible. La liste des

insignes a donc pris de l'ampleur à tel point que l'on a dû renoncer à l'impression et l'expédition pour des raisons financières. Si vous ne disposez pas de connexion Internet, nous vous prions de faire appel à vos proches pour vous connecter et visualiser la liste au format électronique sur le site Internet.

Notez également qu'il n'y a quelqu'un à la boutique qu'à temps partiel, donc les livraisons urgentes ne sont possibles qu'exceptionnellement et après confirmation par téléphone.

Henri Habegger, 1^{er} vice-président
de l'Association du musée suisse de l'armée

Collaboration avec le musée de l'arsenal de Schaffhouse :

- **Assemblée des membres 2014**
- **Exposition spéciale 2014**

Sur invitation de la fondation du musée de l'arsenal de Schaffhouse, le comité de la VSAM a conclu un accord pour collaborer sur une exposition spéciale « Mobilmachung » (mobilisation) à Schaffhouse.

Assemblée des membres le 10 mai 2014 à Schaffhouse

L'assemblée des membres 2014 de l'Association du musée suisse de l'armée aura lieu le samedi 10 mai 2014 à Schaffhouse. L'assemblée des membres ordinaire aura lieu le matin et sera suivie d'un repas au Park Casino de Schaffhouse, situé juste à côté de la gare de Schaffhouse. L'après-midi se poursuivra par l'ouverture officielle à 14 h 30 de l'exposition spéciale « Mobilmachung » au musée de l'arsenal. La visite de l'exposition est libre.

Des informations détaillées sur le déroulement de l'assemblée des membres suivront dans le bulletin d'information VSAM 1/2014.

Exposition spéciale 2014 « Mobilmachung » au musée de l'arsenal de Schaffhouse

L'année 2014 marquera les 100 ans de la mobilisation de l'Armée suisse au début de la Première Guerre mondiale et les 75 ans de la mobilisation au début de la Seconde Guerre mondiale. C'est l'occasion de se remémorer les efforts importants entrepris par la population et l'armée pour défendre la liberté de notre pays contre les menaces causées par les guerres en Europe.

Le comité de la VSAM a décidé de participer de la manière suivante à l'exposition spéciale « Mobilmachung » :

- soutien professionnel du projet par des spécialistes de l'association ;
- soutien par la mise à disposition d'objets et de documents pour l'exposition ;
- annonce aux membres de l'association incitant à visiter l'exposition ;
- information aux membres de l'association et au public intéressé sur cette exposition grâce aux médias mis à disposition (bulletin d'informations, site Internet, présentation, articles dans les revues et journaux, etc.) ;
- organisation de l'assemblée des membres 2014 de la VSAM le jour de l'ouverture de l'exposition.

D'autres informations sur cette exposition suivront dans les bulletins d'information 3/2013 et 1/2014.

Henri Habegger, 1^{er} vice-président de l'Association du musée suisse de l'armée

Les bandes rouges sur les pantalons: une esquisse d'histoire militaire

Mars 1993, peu après midi, à la caserne de Reppischtal près de Birmensdorf ZH, semaine de travaux de l'état-major de la division de campagne 6. Je traverse la cour de la caserne pour aller manger à la cantine. C'est alors qu'un homme se détache d'un groupe de recrues de l'école de recrues d'infanterie, fonce sur moi, s'arrête à quelques mètres devant moi, s'annonce correctement et me dit: « Mes camarades et moi avons déjà discuté plusieurs fois sur la question de savoir quel genre d'officier porte des bandes rouges sur les pantalons. Nous connaissons les bandes noires, mais les rouges... ? » Je me suis réjoui de l'attitude de ce jeune homme. Il ne manquait pas de courage. Car aucune recrue n'aurait songé à aborder la question des bandes rouges sur les pantalons face à un officier supérieur, par exemple le colonel Wolfgang Dreiss qui, dans les années 1960, était commandant de l'école de recrues et, plus tard, de l'école d'officiers à Frauenfeld. La question n'aurait pas non plus été appréciée par l'officier portant les bandes. Je répondis en riant à la recrue que j'étais le directeur de cirque de la division de campagne 6. Mais comme elle me regardait d'un air quelque peu incrédule, je lui expliquai que les bandes rouges sur les pantalons étaient l'insigne de fonction du chef d'artillerie d'une division. La recrue me remercia pour l'information, s'annonça partant et rejoignit ses camarades en courant. Bien plus que les bandes noires des officiers d'état-major général, les bandes rouges des chefs d'artillerie suscitaient l'attention et également l'hilarité, car pour certains elles avaient un petit air d'opérette. Mais elles ont été d'ordonnance

pendant plus de 50 ans, elles ont donc une histoire. Comment les bandes rouges sont-elles nées ?

Les bandes de pantalons en général

Les bandes de pantalons, appelées aussi lampas, étaient naguère connues dans toutes les armées. Les commandants supérieurs et les officiers d'état-major supérieurs étaient censés se distinguer de la masse par des insignes particuliers tels que des bandes sur les pantalons ou des écharpes sur la tunique.¹ Les lampas ou galons sont nés de la mode générale masculine au début du XIX^e siècle. Encore de nos jours, on trouve ces galons, le plus souvent de soie noire, sur les pantalons du frac et du smoking.² L'armée de milice suisse ne pouvait pas non plus se passer de cet ornement. Selon l'Ordonnance 1898 (dernier uniforme coloré), les commandants des unités d'armée et les officiers d'état-major général portaient sur le passepoil une bande de tissu cramoisi large de 5 cm.³ Les chefs d'arme portaient des bandes de la couleur de leur arme.⁴ A cette époque, la couleur de l'artillerie était le rouge écarlate.⁵ L'uniforme gris-vert fit son apparition avec l'Ordonnance 1914/15 resp. 1917. Le rouge écarlate de l'artillerie demeura.⁶ Conformément à l'Arrêté du Conseil fédéral du 28.10.1914, les commandants d'unités d'armée ne portaient désormais plus de bandes cramoisies sur les passepoils des pantalons mais, comme encore de nos jours, deux bandes noires d'une largeur de 4 cm avec un petit intervalle au milieu. Les officiers d'état-major général devaient se contenter d'une

bande noire simple, large de 5 cm.⁷ Cela aussi est resté inchangé jusqu'à nos jours. Le 31.3.1915, l'artillerie se vit attribuer le rouge brique comme couleur de l'arme.

Conformément au Règlement sur l'habillement du 30.12.1926 (Ordonnance 1926), la communauté des porteurs de bandes fut considérablement élargie.⁹ Le général et les commandants d'unité d'armée portaient comme auparavant deux bandes noires sur le passepoil, larges de 4 cm avec un petit intervalle, les commandants de brigades d'infanterie, avec grade de colonel, deux bandes vert foncé, larges de 4 cm avec un petit intervalle, pendant la période de leur commandement. Selon l'Ordonnance du Département militaire fédéral (DMF) n° 35/27 du 21.2.1927, le commandant de la garnison de la forteresse de St-Maurice avait le droit, en tant que colonel, de porter, pendant la période de son commandement, deux bandes larges de 4 cm, séparées par un petit intervalle, de la couleur de son arme. On ne connaît que des doubles bandes rouges, parce qu'apparemment ce fut toujours un artilleur qui assumait ce commandement.¹⁰ Les chefs d'arme et les chefs de division du Département militaire fédéral (DMF) avaient une bande d'une largeur de 5 cm dans la couleur de leur arme dans la mesure où ils n'avaient pas le rang de commandant d'unité d'armée.¹¹ Les chefs d'arme de l'artillerie et de l'infanterie étaient toujours colonels divisionnaires¹² et arboraient donc les doubles bandes noires. Normalement, les autres chefs d'arme et chefs de division n'avaient en revanche que le grade de colonel. En conséquence, le chef de la cavalerie portait des bandes jaune citron, le médecin en chef et le vétérinaire en chef des bandes bleu clair, le commissaire des guerres en chef des bandes vert clair, les chefs d'arme du

génie et des troupes d'aviation et de DCA des bandes noires¹³, et l'auditeur en chef des bandes violettes.¹⁴

Le chef d'artillerie et ses bandes rouges

De 1912 (Organisation des Troupes OT 1911) jusqu'à la fin de l'année 1937, on trouvait dans les divisions, outre trois brigades d'infanterie composées chacune de trois régiments d'infanterie, une brigade d'artillerie composée de deux régiments d'artillerie. Le commandant d'une brigade d'artillerie était colonel mais ne portait pas de bandes rouges sur les pantalons.¹⁵ Etant simultanément chef d'artillerie de la division,¹⁶ il n'avait cependant pas besoin de se distinguer physiquement des commandants de régiments d'artillerie par des insignes particuliers, car ces derniers ne revêtaient à cette époque que le grade de lieutenant-colonel.¹⁷ Les bandes rouges du chef d'artillerie ne sont donc pas un reliquat de l'époque des brigades d'artillerie. Les brigades d'artillerie furent abolies avec l'Organisation des Troupes décidée le 7.10.1936 qui n'entra en vigueur qu'au 1.1.1938.¹⁸ Le commandant d'un régiment d'artillerie (par division plus qu'un seul régiment composé de quatre groupes) était, selon l'Organisation des Etats-Majors et des Troupes (OEMT) désormais soit lieutenant-colonel soit colonel.¹⁹ Et, dès 1938, on trouve désormais, à l'état-major de la division, un colonel revêtant la fonction de chef d'artillerie au lieu du commandant de la brigade d'artillerie. Dès le 1.1.1938, on trouve ce chef d'artillerie, non seulement dans les divisions, mais aussi dans les quatre corps d'armée, dans les trois brigades de montagne 10, 11 et 12 ainsi qu'à la forteresse du Gothard. De plus, dès 1940 à la forteresse de Sargans et dès 1941 à la forteresse de St-Maurice (ces dernières étant appelées brigades de for-

teresse dès l'OT 1951). Les chefs d'artillerie étaient les supérieurs techniques des commandants de régiments d'artillerie auxquels on accorda désormais également le grade de colonel, comme nous venons de le mentionner. Et ils avaient, comme l'indique le terme de « chef », contrairement aux aides de commandement du corps de l'état-major général, des compétences de chef ; ils répondaient de l'engagement de l'artillerie et disposaient de leur propre état-major.²⁰ En tant que chef de tous les tubes d'artillerie d'une division (dans l'armée 61, on en comptait 72), le chef d'artillerie bénéficiait d'une position éminente. Ce n'est pas en vain qu'il revêtait seul, selon l'OEMT, le grade de colonel, à côté du chef d'état-major (lieutenant-colonel ou colonel). Dans l'artillerie et l'artillerie de forteresse, on ne pouvait accéder au grade de colonel que si l'on se voyait simultanément confier le commandement d'un régiment.²¹ Comme les divisions comptaient jusqu'à fin 1978 deux régiments d'artillerie à deux groupes chacun, deux commandants de groupe avaient la possibilité d'être promu au grade de colonel, ce qui était favorable à la milice. De 1938 à 1987, on ne pouvait nommer chef d'artillerie que des officiers qui avaient commandé un régiment d'artillerie dans deux cours en formation (CR).²² Le chef d'artillerie était donc, dans les années citées plus haut, toujours un ancien commandant de régiment d'artillerie.²³ Ce qui prouve également sa position éminente. Ce jugement n'est pas altéré par la méchante qualification du chef d'artillerie dans le roman de Karl Federn, « Hauptmann Latour », publié en 1929 et bien connu de nombreux officiers d'artillerie plus âgés. Un jour, le capitaine Latour, un commandant, aussi compétent que sûr de lui, d'un groupe d'artillerie de l'armée allemande de la Première Guerre mondiale, bougonnait : « Demain arrive l'appendice. »

– « L'appendice ? Comment dois-je le comprendre ? » demanda le lieutenant Bickel qui se tenait à côté de Latour. Sur ce, Latour : « Il est constamment irrité et personne ne sait à quoi il sert. »²⁴ Quoi qu'il en soit : un signe distinctif extérieur se justifiait par la position hiérarchique et par la nécessité de se distinguer du colonel, commandant de régiment : c'étaient les bandes rouges. Elles sont mentionnées pour la première fois dans le Règlement sur l'habillement de l'armée du 6.12.1940, entré en vigueur le 1.1.1941, et dont le chiffre 20, al. 4, dit : « Les chefs d'artillerie des divisions et des corps d'armée portent sur le pantalon des bandes d'une largeur de 5 cm et de couleur rouge brique. »



Uniforme d'ordonnance 1949, colonel avec bandes rouges : le chef d'artillerie.²⁵

Dès 1941, les commandants des garnisons de forteresse portaient également des bandes simples rouges sur les pantalons.²⁶ Plus voyantes encore que les bandes rouges étaient les bandes jaune citron dont les commandants des trois brigades légères,

revêtant le grade de colonel, étaient autorisés à se parer,²⁷ ce qui leur valut le sobriquet de « canaris ». Les commandants des brigades de frontière constituées dès 1938 avaient sur les pantalons d'abord des bandes doubles vert foncé d'une largeur de 4 cm, et de 1941 à fin 1961, une bande vert foncé d'une largeur de 5 cm.²⁸ L'humour des soldats appelait ces messieurs des « grenouilles vertes ». Les bandes de différentes couleurs des chefs d'arme et des chefs de division citées plus haut demeurèrent, conformément à l'Ordonnance 1926. S'y ajoutaient, selon le chiffre 20, al. 2, du Règlement sur l'habillement du 6.12.1940, les bandes simples de pantalon, dans la couleur de leur arme, des commandants de ville, des inspecteurs territoriaux et des commandants territoriaux. La manie des bandes au sein de l'armée avait ainsi atteint son point culminant. Les Arrêtés du Conseil fédéral des 8.3.1949 et 28.12.1951 amenèrent alors une réduction de la variété des bandes lorsque les commandants des zones territoriales et tous les chefs d'arme et chefs de division du DMF furent promus au grade de colonel brigadier ou colonel divisionnaire et autorisés à se parer des doubles bandes noires.²⁹ Portaient désormais des bandes simples uniquement les officiers d'état-major général et les officiers chemin de fer³⁰ (de couleur noire), les commandants des brigades légères (jaune citron), les commandants de ville dans la couleur de leur troupe d'origine et les chefs d'artillerie (rouge).

En 1948, on constitua les brigades de réduit 21, 22 et 24 qui disposaient chacune d'un régiment d'artillerie de forteresse. Un chef d'artillerie du rang de colonel était incorporé à l'état-major de brigade. A l'image de ses camarades dans les autres unités d'armée et bientôt selon l'usage adopté, il portait lui

aussi des bandes rouges sur les pantalons afin de se distinguer du commandant du régiment de forteresse. Cela valait également pour les chefs d'artillerie des brigades de forteresse 10 (St-Maurice), 13 (Sargans) et 23 (Gothard) constituées avec l'OT 1951. L'usage au sein des brigades de forteresse ne fut cependant validé que par l'Ordonnance du DMF du 12.1.1962, et, pour les brigades de réduit, que par l'Ordonnance du DMF du 2.12.1981, où l'article 40, al. 3, stipule :³¹ « *Les chefs d'artillerie des corps d'armée, des divisions, des brigades de forteresse et de réduit portent, sur les pantalons, à la place des liserés, des bandes rouges d'une largeur de 5 cm.* » Lorsque les chefs d'artillerie des brigades de forteresse et de réduit venaient de l'artillerie de forteresse, ils n'avaient pas des bandes rouge brique mais rouge écarlate.³² Dès 1949, la mode a longtemps voulu que les chefs d'artillerie portent un support rouge sous les galons de leur casquette, tout comme les officiers d'état-major général en portaient un noir.³³ Les chefs d'artillerie des brigades de frontière du grade de lieutenant-colonel, dont l'existence ne fut validée que par l'OEMT le 1.1.1987³⁴, n'étaient, selon l'énoncé univoque de ladite ordonnance, pas autorisés à porter des bandes rouges, ce qui, dit-on, aurait causé çà et là quelques déceptions...

Les bandes rouges n'étaient pas un insigne de grade mais de fonction, tout comme l'actuelle aiguillette d'ordonnance des adjudants, déjà introduite en 1889.³⁵ Le chef d'artillerie ad interim, avec grade de lieutenant-colonel devait, lui aussi, porter des bandes rouges. Celui qui n'exerçait plus la fonction de chef d'artillerie devait cependant les enlever. Tous ne l'ont pas fait. Le légendaire colonel Wolfgang Dreiss porta, jusqu'à sa retraite en 1969, non seulement

l'insigne de pilote de dirigeables brodé de fil d'or sur le haut du bras,³⁶ mais aussi les bandes rouges du chef d'artillerie sur les pantalons, contrairement à toutes les prescriptions. En fait, n'étant, après 1959, plus chef d'artillerie de la 6^e division, il aurait dû enlever les bandes rouges et traverser la cour de la caserne comme n'importe quel colonel d'artillerie. De toute évidence, cela lui répugnait, parce qu'il n'avait pas le droit de se parer des bandes noires, n'ayant appartenu au corps des officiers d'état-major général que brièvement de 1940 à 1942.

L'abolition des bandes rouges : une atrocité culturelle

Au cours des années 1970 et 1980, plusieurs votes consultatifs secrets eurent lieu lors des rapports annuels du chef d'arme rassemblant les chefs d'artillerie à Berne, afin de déterminer s'il était indiqué de maintenir

les bandes rouges. Parmi les 22 chefs d'artillerie portant les bandes rouges,³⁷ il ne se trouva jamais une majorité en faveur de leur abolition.³⁸ On discuta même de l'abolition de la fonction de chef d'artillerie en arguant que l'on pouvait, à l'instar de la Bundeswehr allemande, confier la tâche de chef d'artillerie au sein de l'état-major de division au commandant de régiment, celui-ci étant superflu au combat. Mais cette idée de « l'eunuque de l'artillerie »³⁹ ne trouva pas davantage de majorité. Cependant, les innovateurs ne désarmaient pas. Et, suite à la décision de la Commission de défense nationale CDN⁴⁰ du 17.12.1992, les bandes rouges furent abolies en catimini et sans gloire. Sous la rubrique « Bandes de pantalons pour chefs art », le procès-verbal de cette séance de la CDN retient : « *A partir du 1.1.1993, les bandes des pantalons des chefs art sont abandonnées. On maintiendra les bandes de pantalon des chefs art déjà équipés et encore incorporés.* »

-6- NUR FUER INTERNEN GEBRAUCH
KML-Sitzung vom 17.12.92
Traktandum 3

4. Hosenstreifen für Art Chefs

- Ab 1.1.93 wird auf die Hosenstreifen für Art Chefs verzichtet.
- Die Hosenstreifen werden bei den bereits ausgerüsteten und noch eingeteilten Art Chefs belassen.

Extrait du procès-verbal de la séance CDN du 17.12.1992⁴¹

Cette atrocité culturelle démontre cependant que, contrairement à d'autres départements, le département militaire a toujours fait des économies. Car, compte tenu du nombre de 22 chefs d'artillerie

équipés de bandes rouges, la pose et le dégarnissage des bandes rouges étaient une affaire onéreuse. En 1974, la pose (resp. le dégarnissage) coûtaient CHF 23.– (CHF 9.–), en 1977 CHF 42.– (CHF 13.50) et en 1992 CHF 75.– (CHF 25.–).⁴² Au dé-

but de l'année 1992, le soussigné recevait de l'Intendance du matériel de guerre IMG un mandat postal avec l'indemnité de CHF 150.– pour la pose des bandes rouges sur deux paires de pantalons. Plus tard, il dut cependant payer de sa poche le dégarissage.

Mais une tradition vieille de plus de 50 ans ne peut être éliminée par un simple trait de plume bureaucratique. Dès le 1.1.1993, comme nous l'avons mentionné plus haut, n'était autorisé à porter les bandes rouges que celui qui les portait déjà et qui assumait encore la fonction. Si le port de pièces d'uniformes non conformes à l'ordonnance et extravagantes a toujours été interdit,⁴³ il a cependant depuis toujours été fort affecté par des officiers conscients de la tradition.⁴⁴ C'est ainsi que, gentiment moqué par d'anciens chefs d'artillerie de la division de campagne 6 et avec l'aval du commandant de division, mon successeur paraissait dès 1994 muni de ses bandes rouges, en dépit de leur abolition; il avait réussi à en obtenir à l'arsenal et les avait fait coudre en privé. Encore de nos jours, on trouve des chefs d'artillerie,⁴⁵ comme on les appelle dès 2004, du rang de lieutenant-colonel, qui se présentent avec des bandes rouges, contre tout règlement (mais avec la « bénédiction » de leur commandant de brigade). D'autre part, on connaît également des chefs d'artillerie qui refusaient net de porter des bandes rouges. Tel fut le cas de l'ancien commandant du régiment d'artillerie 15 qui, à l'occasion de son départ comme commandant de régiment et pour la mise en condition dans sa nouvelle fonction de chef d'artillerie de la division de montagne 9, fut gratifié d'une paire de pantalons sur lesquels des bandes rouges avaient été apposées à l'intérieur.⁴⁶

Jusqu'à fin 1976, lorsqu'ils reprenaient le commandement d'une troupe ou une fonction d'état-major comme celle de chef d'artillerie, les officiers d'état-major général devaient retirer les bandes noires des pantalons et remplacer les pattes de col EMG avec l'edelweiss et la croix suisse par des pattes de col d'artillerie, et lors de leur réintégration dans l'état-major général, procéder de manière inverse. Dès le 1.1.1977, les officiers d'état-major général gardaient leurs bandes noires et leurs pattes de col noires au sens des mesures d'économie. Lorsqu'ils étaient commandants d'un groupe ou d'un régiment d'artillerie ou encore chef d'artillerie, ils portaient uniquement les passants d'épaule rouge brique.⁴⁷ Parmi ces « noirs-rouges », on trouvait de 1990 à 1992 le chef d'artillerie du corps d'armée 4, colonel d'état-major général, qui, à la question où donc étaient ses bandes rouges, répondait qu'il les portait sur les sous-vêtements. Mais tous les officiers d'état-major général revêtant la fonction de chef d'artillerie ne faisaient pas preuve de la même fermeté. Le dernier chef d'artillerie de la division de campagne 6, colonel d'état-major général et simultanément président du Collège d'artillerie de Zurich, ne sut résister aux charmes des bandes rouges et les porta fièrement durant son « mandat » de 2001 à 2003.

Colonel à d Peter Hauser

Notes

¹ Max Schneebeili, Die Uniformhose, ihr Passepoil und ihre Streifen, in: Der «Tanzbödel», Magazin für den Uniformen- und Militariasammler, 10^e année 1992, n° 39, page 2.

² Walter Transfeldt, Wort und Brauch in Heer und Flotte, 9^e édition, Stuttgart 1986, page 89.

³ On admet que l'armée allemande a servi d'exemple. En effet, jusqu'en 1945, les généraux arboraient des bandes cramoisies doubles alors que les officiers d'état-major général se contentaient de bandes simples de la même couleur. Encore de nos jours, la couleur de l'état-major général de la Bundeswehr allemande est restée le cramoisie.

⁴ Jürg Burlet, Geschichte der eidgenössischen Militäruniformen 1852–1992, Egg ZH, 1992, page 78.

⁵ Burlet, page 76.

⁶ Burlet, page 101.

⁷ Burlet, page 102.

⁸ Burlet, page 106.

⁹ Schneebeili, page 3.

¹⁰ Lettre datée du 24.7.2002 de Jürg Burlet à l'auteur.

¹¹ Burlet, page 124.

¹² Pour l'artillerie: Stefan Holenstein, Die Oberstartillerieinspektoren sowie die eidgenössischen Inspektoren und Waffenchefs der Artillerie 1804–1995, in: Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft Artillerie-Kollegium in Zürich auf das Jahr 2012, Zurich 2011, page 75. La promotion au grade de colonel divisionnaire (divisionnaire) intervenait automatiquement avec la nomination à la fonction de chef d'arme.

¹³ Le bleu foncé des troupes d'aviation et de DCA ne fut introduit qu'ultérieurement.

¹⁴ Schneebeili, page 3.

¹⁵ Lettre du 24.7.2002 de Jürg Burlet à l'auteur; information orale du 20.2.2012 de l'expert en matière d'uniformes et d'objets militaires Reinhard Dünki, Wald ZH.

¹⁶ Walter Stutz, Artillerie II, in: Bewaffnung und Ausrüstung der Schweizer Armee seit 1917, Dietikon-Zurich 1977, page 146. A cette époque, le chef du service de renseignements d'artillerie, le chef du bureau de topographie et le chef du service météo faisaient partie de l'état-major du commandant de brigade d'artillerie, dans sa fonction de chef d'artillerie.

¹⁷ Stutz, page 146.

¹⁸ Dans la littérature, connue sous la désignation de OT 1936 ou OT 1938.

¹⁹ Stutz, page 146.

²⁰ Dans les débuts cependant, uniquement un chef du service de renseignements d'artillerie: Stutz, page 147. Dès 1962 (Organisation des Troupes OT 1961) 5 officiers d'artillerie (1 capitaine, 3 majors, 1 lieutenant-colonel) étaient subordonnés au chef d'artillerie. De plus, le chef d'artillerie disposait, dans la compagnie EM de la division, d'une section d'artillerie (organes de renseignements, personnel de transmissions, photographes) ainsi que d'une section météo d'artillerie. L. Sallenbach, Chronik der Artillerie von 1946–1962, in: Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie-Kollegium) in Zürich auf das Jahr 1963, page 16 f. Après les adaptations générales des grades vers les haut dans les états-majors et la nouvelle articulation des états-majors de division, les 5 officiers d'artillerie attribués étaient engagés comme suit: à l'état-major de conduite principal (PC H) 1 lieutenant-colonel en tant que remplaçant du chef d'artillerie, 1 major en tant que chef du poste central de tir de division, 1 major en tant qu'officier de transmissions d'artillerie, 1 major en tant qu'officier de renseignements, et à l'état-major de conduite de remplacement (PC E) 1 lieutenant-colonel en tant qu'officier d'artillerie (chef art PC E). En outre, le chef aviation et le chef DCA (tous deux lieutenant-colonel) faisaient partie du centre de coordination des feux (CCF) conduit par le chef d'artillerie au PC H. Règlement 52.54 f Les états-majors des unités d'armée et des brigades de combat.

²¹ Karl Brunner, Die Landesverteidigung der Schweiz, Frauenfeld/Stuttgart 1966, page 254.

²² Article 73 de l'Ordonnance sur l'avancement et les mutations dans l'armée (OAMA) du 21.12.1981.

²³ Ce n'est qu'au 1.1.1988 qu'intervient un assouplissement: peuvent désormais être nommés chef d'artillerie, avec grade de colonel, d'une unité d'armée, d'une brigade de forteresse ou d'une brigade de réduit: a) des officiers qui ont commandé un régiment d'artillerie ou de forteresse, b) des officiers d'état-major général avec grade de colonel qui ont commandé un groupe d'artillerie ou un groupe d'artillerie de forteresse, c) des lieutenants-colonels de l'artillerie ou des troupes de forteresse qui ont commandé un groupe d'artillerie: art. 73, al. 1, OAMA du 30.11.1987, valable dès le 1.1.1988. Lorsque la division comptait 2 régiments d'artillerie, 2 commandants de groupe pouvaient donc à nouveau accéder au grade de colonel,

comme jusqu'en 1978 : l'un étant commandant de régiment, et l'autre chef d'artillerie de la division.

²⁴ Karl Federn, Hauptmann Latour, Nach den Aufzeichnungen eines Offiziers, Hannover 1929, page 98. Le dialogue suivant cité occasionnellement se trouve également dans ce livre, à la page 91 : « Sur quoi tirez-vous ? » – « Sur ordre ! » – « Qu'est-ce que vous avez touché ? » – « Rien, à part aux préparatifs. »

²⁵ Extrait d'une illustration in : Robert Gubler, Felddivision 6, tome 1, Zurich 1991, page 303.

²⁶ Burlet, pages 130 et 140.

²⁷ Burlet, pages 130 et 140 ; illustration in : Robert Gubler, Felddivision 6, tome 1, Zurich 1991, page 303.

²⁸ Dès 1962, les commandants de brigades de frontière et autres brigades de combat revêtaient le grade de colonel brigadier (plus tard brigadier) et portaient, comme les autres officiers généraux, des doubles bandes noires sur les pantalons.

²⁹ Schneebeli, page 4.

³⁰ De 1941 à 1949, les bandes noires des officiers chemin de fer n'avaient qu'une largeur de 4 cm, plus tard à nouveau de 5 cm.

³¹ Schneebeli, page 4.

³² Schneebeli, page 4. Ainsi observé par l'auteur chez le chef d'artillerie de la brigade de forteresse 13.

³³ Post-scriptum de la lettre du 24.7.2002 de Jürg Burlet à l'auteur.

³⁴ Jusqu'en 1986, un officier du grade de major de l'artillerie était incorporé, à disposition du commandant, dans les états-majors des brigades de frontière. Afin de pouvoir être promu au grade de lieutenant-colonel, cet officier devait être passagèrement incorporé à l'état-major de division. Dès le 1.1.1988, on ne pouvait être nommé chef d'artillerie d'une brigade de frontière avec grade de lieutenant-colonel qu'à la condition d'avoir commandé un groupe d'artillerie mobile ou de forteresse : art. 73, al. 2, OAMA du 30.11.1987, valable dès le 1.1.1988.

³⁵ Burlet, page 80. Dans le jargon militaire allemand, l'aiguillette était appelée la « balançoire des singes ».

³⁶ Illustration chez Burlet, page 112. Incorporée à l'origine dans les troupes du génie, la troupe des aérostiers appartenait dès 1924 à l'artillerie et fut dissoute en 1938. Stutz, page 148.

³⁷ Quatre dans les états-majors de corps d'armée, douze dans les états-majors de division et six dans chacun des états-majors des brigades de forteresse et de réduit.

³⁸ Communication orale des anciens chefs d'artillerie de

la division de campagne 6, le colonel à d Peter Sulser et le colonel à d Jakob Meier lors du Rapport Barbara du régiment d'artillerie 6 du 4.12.2012, ainsi que le colonel à d Walter Gross au cours d'un entretien le 31.1.2013.

³⁹ Cité par le colonel à d Peter Sulser, chef d'artillerie division de campagne 6 1972-1979.

⁴⁰ Faisaient partie de la CDN : le chef DMF, les sept commandants de corps (le chef de l'Etat-Major Général, le chef de l'Instruction, les commandants des quatre corps d'armée, le commandant des troupes d'aviation et de DCA) ainsi que le chef de l'armement.

⁴¹ Je dois cet extrait de procès-verbal au colonel EMG Ulrich Lobsiger, à l'époque remplaçant du chef d'arme de l'artillerie et ultérieurement commandant de la division de montagne 9.

⁴² Schneebeli, page 5.

⁴³ Par exemple, au chiffre 58, al. 3, du Règlement de service RS 04.

⁴⁴ Voir Burlet, page 42, table 12, pp. 86, 122s. et 145. Citons pour l'exemple les boutons en métal doré ou argenté au lieu de la matière synthétique ordinaire, des visières inclinées ou plates, le ceinturon de sortie 1941 avec des agrafes en forme d'« œufs au plat » etc.

⁴⁵ On trouve un chef d'artillerie dans les régions territoriales et dans les brigades d'engagement. Le chef d'artillerie dispose de 1 cellule centre de conduite des feux (cellule CCF) avec 1 officier centre de conduite des feux (rempl. du chef d'artillerie), 1 officier acquisition des buts, 1 officier renseignements d'artillerie (of rens 1), 1 officier ravitaillement d'artillerie, 1 officier rens d'artillerie (of rens 2, of sub), 1 officier systèmes d'artillerie, 1 officier transmissions d'artillerie, 1 officier météo d'artillerie, et d'une batterie de centre de conduite des feux (bttr CCF) avec 1 section de commandement, 1 section centre de conduite des feux (infrastructure de conduite du chef d'artillerie), 1 section transmissions et 3 sections météo. Thomas Brunner, Chronik der Schweizer Artillerie von 2001 bis 2007, in : Beilage zum Neu-jahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie-Kollegium) in Zürich auf das Jahr 2008, pp. 10ss.

⁴⁶ Communication aimable (courriel) du 25.2.2013 du brigadier à d Alfred Markwalder, ancien commandant de la brigade de forteresse 23 et chef de l'armement.

⁴⁷ Schneebeli, pages 4/5. Cet abandon d'insignes, conçu comme mesure d'économie, n'était pas resté incontesté, car il créait l'apparence de deux catégories, à savoir celle du commandant d'un corps de troupe ou chef d'artillerie « simple » et celle des mêmes fonctions assumées par un membre du corps de l'état-major général.